



**MUNICIPALITÉ
SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

Le 9 octobre 2014

Madame Lisa Raitt
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

OBJET : Services postaux

Madame,

Lors de la session d'octobre 2014, le Conseil Municipal a résolu d'ajouter sa voix aux autres municipalités et organismes pour dénoncer les compressions à Postes Canada et demander la suspension des mesures de compressions.

Vous trouverez, en annexe, la résolution adoptée en ce sens.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.


Suzanne Roy
Directrice générale & secrétaire-trésorière

P.J. (1)

c.c. : Monsieur Denis Lemelin, président STTP
Monsieur Jean-François Fortin, député fédéral
Monsieur Brad Woodside, président FCM

Courriel : munst-maxime@globetrotter.net
1,1^{ère} avenue Ouest, C.P. 130, Mont-Louis (Québec) G0E 1T0
Téléphone : (418) 797-2310. Télécopieur : (418) 797-2928



SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 6 octobre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Mario Lévesque, maire suppléant - conseiller au siège # 5
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 173-10-2014

SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant de bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture ;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays ;

ATTENDU QUE postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**SUR PROPOSITION DE CLAUDE LAFLAMME,
APPUYÉE DE GERMAIN ÉMOND,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires ;

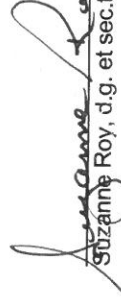
QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Proposition adoptée.

(s) Mario Lévesque, maire suppléant

(s) Suzanne Roy, d.g. et sec.-trés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS


Suzanne Roy, d.g. et sec.trés.

Signé à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, ce 7^e jour d'octobre 2014